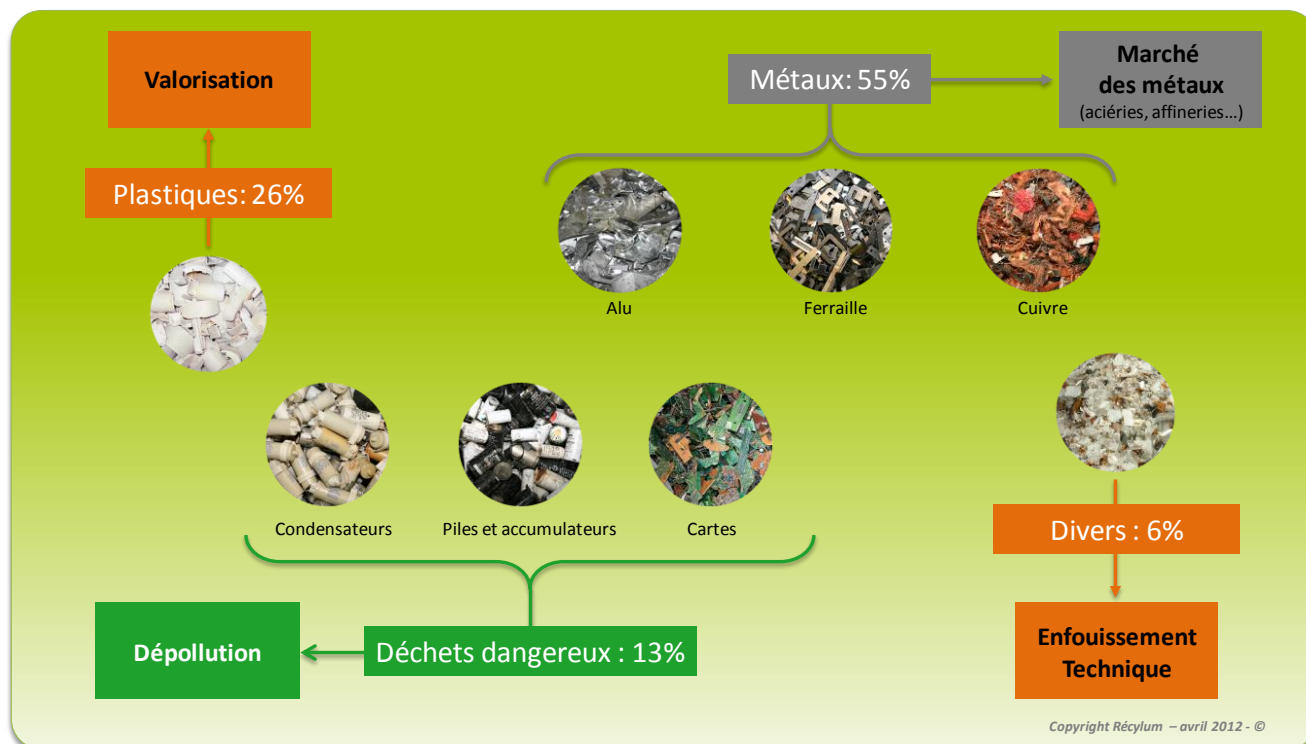


RECYCLONS les Lampes et les DEEE Pro !

- Tous contiennent des matériaux recyclables (métaux, mais aussi plastiques, verre...)
- Beaucoup contiennent des matériaux polluants (retardateurs de flamme, condensateurs, cartes électroniques...)
- Par ailleurs, le recyclage est créateur d'emplois de réinsertion

➔ Alors, pourquoi les jeter, les stocker inutilement ou les mettre à la ferraille alors qu'ils peuvent être recyclés pour un meilleur respect de l'environnement ?



🔄 Vos solutions

En tant que détenteur de lampes et de DEEE Pro, vous en êtes responsables jusqu'à leur élimination, ou leur remise à l'éco-organisme agréé Récyllum

- ➔ Rapportez-les gratuitement chez l'un des 2.000 distributeurs ou déchèteries professionnelles partenaires de Récyllum. Liste sur www.recyllum.com
- ➔ Faites-les enlever par Récyllum directement dans vos locaux (particulièrement adapté pour quelques centaines de kg par an) – Dépose de conteneurs adaptés et enlèvement gratuits



Vous êtes en régie, inscrivez-vous en ligne sur :
www.recyllum.net/declaration

Vous faites appel à un prestataire, parrainez-le en renseignant le formulaire :
[Parrainez votre installateur](#)



Les déchets collectés



Nos adhérents de la filière DEEE Pro



Récyllum, éco-organisme à but non lucratif



Questionnaire

Société (Nom, Ville) :

Nom, Prénom :

E-mail :

Tél. :

1. Que faites-vous des Lampes et DEEE Pro issus de vos chantiers?

LAMPES

- Rapportées chez mon Distributeur
- Collectées par collecteur de déchets
- Jetées dans la benne à déchets
- Conteneurs Récyllum dans mes locaux
- Reprises par mon installateur
- Autre :

DEEE Pro

- Rapportés chez mon Distributeur
- Collectés par collecteur de déchets
- Récupérateur de métaux
- Conteneurs Récyllum dans mes locaux
- Repris par mon installateur
- Autre :

2. Si vous faites appel à un prestataire (collecteur de déchet, installateur) :

- Avez-vous bien spécifié dans votre marché que les lampes et DEEE Pro doivent être recyclés ?
 Oui Non
- Lui demandez-vous bien chaque année, la preuve de ce recyclage (BSD, certificat de collecte sélective) ?
 Oui Non

3. Souhaitez-vous obtenir les conteneurs Récyllum (plusieurs réponses possibles) ?

- Oui, pour les Lampes
- Oui, pour les DEEE Pro
- Non, je souhaite conserver ma solution actuelle

4. Récyllum vous propose de vous mettre en valeur ainsi que vos clients lorsque vous opérez sur un « Chantier Propre », chantier sur lequel la collecte des lampes et DEEE Pro est organisée.

Nous pouvons organiser cette mise en lumière via différents canaux de communication comme des communiqués de Presse, des visites de journalistes ou des articles presse.

Souhaitez-vous bénéficier de cette communication pour un de vos chantiers ? Si oui le(s)quel(s) ?

Nom Chantier :

Nom Chantier :

Questionnaire à renvoyer par mail à vmontagne@recylum.com ou par fax au 01 56 28 95 94

Merci de vos réponses !

